

Programme d'Arbres Commémoratifs

Services forestiers

Notre programme

Créé par la Ville d'Ottawa en 1989, le Programme d'arbres commémoratifs permet à la Ville d'aider les familles ou les groupes qui désirent planter un arbre dans un parc de la Ville en souvenir d'une personne.

Le processus

La famille ou le groupe qui souhaite faire planter un arbre commémoratif doit d'abord décider du parc où il convient de le faire. Si vous ne savez pas bien où sont situés les parcs et les espaces verts de la Ville, le personnel des Services forestiers peut vous aider à faire votre choix. Une fois l'endroit déterminé, le coordonnateur du programme rencontrera un ou plusieurs membres de la famille ou du groupe sur les lieux, et les deux parties décideront de l'emplacement et de l'espèce appropriés. Le choix de l'espèce est fonction des préférences, de la nature du site et de la disponibilité. Le coordonnateur du programme vous aidera à sélectionner l'espèce qui convient le mieux à l'endroit que vous aurez choisi.

Un arbre commémoratif coûte 400 \$, montant qui couvre l'achat de l'arbre d'un calibre de 50mm, sa plantation et son entretien pendant les trois

années de la période d'implantation ainsi que, si la famille ou le groupe le désire, les coûts liés à la préparation de l'arbre pour une brève cérémonie au moment de la plantation.

La plantation aura lieu au cours de la prochaine période de plantation (printemps ou automne). Selon l'emplacement choisi, la Ville devra peut-être vérifier auprès des services publics si elle risque d'endommager une ligne de câble, une ligne de transport d'électricité, une canalisation de gaz ou un autre service au moment de creuser le trou. Dans un tel cas, il est possible que l'emplacement final de l'arbre doive être légèrement modifié. Une fois l'arbre planté, la Ville en assumera la responsabilité et en deviendra propriétaire.

Les plaques

Veuillez consulter le coordonnateur du programme des Services forestiers si vous désirez installer une plaque commémorative près de l'arbre. Il serait préférable que ce soit une pierre plate de granit poli noir de 10 cm d'épaisseur portant une inscription gravée. Vous devez installer la plaque au ras du sol, ce qui réduira les risques de vandalisme et facilitera l'accès du matériel d'entretien. Vous pouvez vous procurer une pierre

de granit auprès de n'importe quel fabricant de monuments funéraires de la région. Une fois que la famille ou le groupe a acheté la plaque, le personnel de la Ville l'installera sans frais supplémentaires.

La Ville d'Ottawa n'est pas responsable de l'entretien ou du remplacement des plaques commémoratives. Sachez qu'il est interdit, en vertu de la Loi sur les cimetières de la province, de répandre des cendres à l'extérieur d'un cimetière autorisé.

Nous espérons avoir répondu à la plupart des questions que vous pourriez avoir sur les arbres commémoratifs. Si vous désirez d'autres renseignements ou souhaitez fixer un rendez-vous dans un parc donné afin de déterminer un emplacement pour votre arbre, veuillez communiquer avec :

Ville d'Ottawa
Centre d'appels 24 heures, au 580-2400
Courriel: forestry@ottawa.ca

